

## **AVIS PUBLIC**

### **ENTRÉE EN VIGUEUR DU RÈGLEMENT N° 811-2017**

#### **AVIS PUBLIC EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ**

Que les membres du Conseil de la municipalité de St-Apollinaire ont adopté, à une séance ordinaire tenue le 2 octobre 2017, le règlement 811-2017 permettant la circulation des VTT sur une partie du rang Bois-Joly et sur une partie de la route du Bois-de-l'Ail.

Que le présent règlement entre en vigueur conformément à la loi et peut être consulté en tout temps durant les heures d'ouverture régulières du bureau municipal, 11, rue Industrielle.

Donné à Saint-Apollinaire le 16 octobre 2017.

Martine Couture,  
Directrice générale  
Secrétaire-trésorière

---

#### **CERTIFICAT DE PUBLICATION**

Je soussignée, Martine Couture, directrice générale de la municipalité de Saint-Apollinaire, certifie sous mon serment d'office avoir publié l'avis public ci-dessus, en affichant une copie à chacun des deux endroits désignés par le Conseil, soit au bureau municipal et à Place Francoeur.

Donné à Saint-Apollinaire le 16 octobre 2017.

Martine Couture,  
Directrice générale  
Secrétaire-trésorière